Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 056-215602624-20260616-D2026065A-DE

République française

LE BONO
Golfe du Morbihan

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Le Bono du 11 juin 2026

Le 11 juin 2026 à 19H30, le conseil municipal de la commune de Le Bono, fut dûment convoqué par courriel en date du samedi 06 juin 2026. La séance a été présidée par M. Mickaël LE MOUROUX, Maire, dans la salle du conseil municipal en mairie.

Présents : M. Mickaël LE MOUROUX, M. François VAILLANT, Mme Salomé TOITOT, M. Marc TARDY, Mme Magali LE VIQUEL, M. Emmanuel DE MIL, Madame Clara BOSZNAY, M. Cédric CHEVRIER, Mme Catherine GAYDAN, Mme Margot CHAPON, M. Philippe POUILLY, Mme Françoise PENFORNIS, M. François GRIMAULT, Mme Sophie MOCQUET, Mme Isabelle PIQUEMAL, M. Frédéric LE GOUESBE, Mme Angélique CADORET, Mme Jessie DAVID, M. Jean-Pierre CHAUMAISON, M. Michel GREHAN.

Absent non excusé :
Absent excusé :

Absents excusés avec pouvoir :
M. Thierry KERSUZAN donne pouvoir à Mme Magali LE VIQUEL,
Mme Marie GAUTRET donne pouvoir à M. Marc TARDY
M. Damien JUNGE donne pouvoir à M. Mickaël LE MOUROUX

Conseillers en exercice : 23 / **présents :** 20 / **procurations :** 3

Secrétaire de séance : Mme Sophie MOCQUET

DELIBERATION N°2026/65

ACQUISITION DE TERRAINS A TITRE GRATUIT RUES GENERAL DE GAULLE ET JOSEPH GUINGO

Rapporteur : M. François VAILLANT

Dans le cadre du projet de division foncière situé 1 rue Joseph Guingo, cadastré section AS n°206 avant division, il est proposé la rétrocession au profit de la commune de deux emprises destinées à être intégrées au domaine public communal.
Ces parcelles, identifiées comme les lots (e) et (f) du plan de division, représentent une surface globale d'environ 136 m² et sont destinées à :

- assurer l'alignement et l'aménagement du trottoir le long de la voie publique,
- permettre la création d'un cheminement piéton d'environ 1,50 mètre de largeur facilitant la desserte du secteur,

Ces aménagements participent à l'amélioration des circulations et des déplacements doux dans le secteur des rues Joseph Guingo et Général de Gaulle.
Le propriétaire a confirmé son intention de céder à titre gratuit à la commune ces deux parcelles.

Il est précisé que :

- les frais de division cadastrale sont pris en charge par le cédant,

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 056-215602624-20260616-D2026065A-DE

- les frais d'acte notarié et de mutation, limités compte tenu de la gratuité de la cession, seront supportés par la commune,

Cette acquisition permettra à la commune d'assurer la maîtrise foncière des emprises nécessaires aux aménagements publics projetés et leur intégration ultérieure dans le domaine public communal.

ANNEXE – PLAN DE DIVISION

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de division foncière établi par le cabinet SIT&A Conseil,
Vu l'accord de cession à titre gratuit du propriétaire,
Vu l'avis favorable de la commission d'urbanisme,

• **d'approuver l'acquisition à titre gratuit** des parcelles issues de la division de la section AS n°206, correspondant aux lots (e) et (f), pour une surface totale d'environ 136 m²,

• **de préciser** que les frais de notaire et de mutation seront à la charge de la commune,

• **d'autoriser le Maire** à entreprendre toute démarche et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

.

Le 15 juin 2026,
Pour copie conforme,
Le Maire de Le Bono,
M. Mickaël LE MOUROUX

Le maire,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contours de la Motte – CS 44 416 – 35044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication / notification.

MAIRIE DE LE BONO
56400 (Morbihan)